ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 106321

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des étudiants en masso-kinésithérapie. Ces étudiants viennent de manifester dans plusieurs villes de France, afin de protester très justement contre l'inéquité de traitement dont ils sont victimes comparativement au reste de la population étudiante. Il faut savoir en effet que ces étudiants doivent s'acquitter des frais d'inscription pouvant atteindre 6 000 euros, voire plus, qu'ils ne peuvent pas prétendre aux bourses universitaires et qu'ils n'ont accès ni aux logements étudiants, ni aux bibliothèques universitaires. Enfin, les stages qu'ils effectuent ne sont pas indemnisés alors que les frais peuvent atteindre 700 euros par mois. Il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures visant à permettre aux étudiants en masso-kinésithérapie de bénéficier des mêmes avantages que l'ensemble de la population étudiante.

Données clés

Auteur : M. Jean-Paul Dupré
Circonscription : Aude (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 106321
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 2006, page 10530